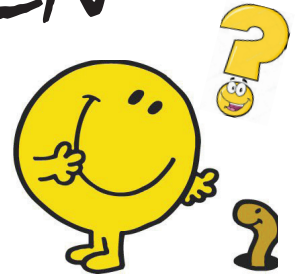
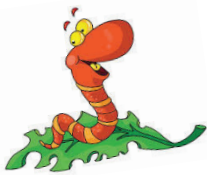




# LES CROCOLO'S DE ST JULIEN



**QUELS DÉCHETS  
METS-TU  
DANS LE COMPOSTEUR ?  
RÉPONSE A OU B**



**A**



**B**



Réponse B

Mercredi 10 janvier	A quoi sert un composteur ?
Mercredi 17 janvier	Fabrication de panneaux pour les déchets.
Mercredi 24 janvier	Construction du composteur.
Mercredi 31 janvier	Finalisation du composteur.
Mercredi 7 février	Inauguration et décoration du composteur
Mercredi 14 février	PROJET DES ENFANTS

# LES MERCREDIS

L'ALSH de l'Agantic s'adapte à l'évolution du rythme scolaire.

## À 12 h

Les enfants inscrits au centre de loisirs de St Julien de la Nef

- scolarisés en école publique sont directement récupérés à 12 h par nos animateurs à la sortie des **écoles publiques** de GANGES, SUMENE et CAZILHAC,
- scolarisés **en école privée** doivent-être déposés directement à l'école de la Marianne à 12h. Un animateur fera l'accueil au petit portail.

Au départ de l'école de la Marianne, nous nous chargeons d'acheminer les enfants par bus ou minibus au centre de loisirs.

Une fois arrivés au centre de loisirs, les enfants prendront le repas avant de choisir leurs activités ou de se reposer pour les plus jeunes.

## À 18 h

Le retour se fait à 18 h devant l'école «La Marianne»

Possibilité de garde jusqu'à 18h30 pour les parents qui travaillent.

Attention ! A partir de 18h30 la demi-heure sera facturée 8 euros.

- Le repas et les goûter sont fournis\*.
- Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles.
- Les bons de vacances sont acceptés.

**Dans certains cas, si l'annulation dûment justifiée est effectuée 48 h avant, elle pourra faire l'objet d'un avoir. Des justificatifs seront demandés.**

**En cas de maladie, un certificat médical doit être remis à l'Agantic dans les 48 h qui suivent l'absence afin de bénéficier d'un avoir.**

L'Agantic ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

\*Les repas proposés à l'ALSH sont composés par une diététicienne. Ils répondent aux besoins de votre enfant (variété et quantité). Nous ne servons pas de repas végétariens. Dans les «repas sans viande», la viande peut-être remplacée par du poisson ou des oeufs. Les parents devront impérativement signaler les enfants en PAI au secrétariat de l'Agantic. Un certificat médical doit-être retourné avec le protocole à suivre. Ils devront préparer un repas et un goûter adaptés tirés du sac.

## HORAIRES D'INSCRIPTION

Le mardi, mercredi et le vendredi matin de 9 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Merci de bien prévoir l'inscription de votre enfant en avance.

Attention, places limitées.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre Socioculturel L'Agantic  
6, rue des écoles républicaines  
34190 GANGES

tél : 04 67 73 80 05  
contact@csc-agantic.fr  
www.csc-agantic.fr

